



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **12 mars 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Stéphanie Lacoste	mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham

EST ABSENT :

Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
----------------	--------------------------------------

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Delvis Sanchez, directrice des finances
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC13977/03/25

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point suivant :

10.1) Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie An 12 (2024) / Adoption

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 12 février 2025 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 12 février 2025
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 4 février 2025 / Dépôt
 - 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 4 février 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 4 mars 2025 / Dépôt
 - 6.2) Autorisation de paiement / Fondation du cégep
7. **Administration**
 - 7.1) Projet récréotouristique / Convention d'aide financière / Autorisation
 - 7.2) Plan triennal du bâtiment / Dépôt
 - 7.3) Bâtiment / Salle des serveurs / Autorisation
 - 7.4) Représentation externe / Copernic / Nomination
 - 7.5) Calendrier des séances 2025 / Modifications / Adoption
 - 7.6) Assemblées et congrès 2025 / Autorisation
 - 7.7) Stratégie TI / Renouvellement licences informatiques 2025 / Autorisation
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapports sur la tenue à jour des rôles / Mars 2025 / Dépôt
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.1.1) Drummondville / RV25-5734 (Permis et certificats)
Prévoir les dispositions applicables pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour certains travaux d'enlèvement de matériaux.
 - 9.1.2) Drummondville / RV25-5735 (Construction)
Abroger les dispositions particulières applicables au nettoyage du terrain de toute construction endommagée ou détruite.
 - 9.2) CPTAQ / Bilan des îlots déstructurés 2024 / Dépôt
 - 9.3) Gestion des cours d'eau
Aucun point.
 - 9.4) Matières résiduelles
 - 9.4.1) Symbiose Drummond / Versement de l'aide financière 2025 / Autorisation
 - 9.5) Environnement
 - 9.5.1) PRMHNN / Inspection des bandes riveraines / Offre de service / Autorisation



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.5.2) PRMHHN / Demande d'aide financière / Autorisation
- 9.6) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.
- 9.7) Parc régional de la Forêt Drummond
 - 9.7.1) Dépenses d'entretien 2025 / Autorisation
- 9.8) Mobilité durable
 - 9.8.1) Statistiques au 28 février 2025
 - 9.8.2) Rapport d'activités du comité de mobilité durable / Dépôt
- 9.9) Énergies renouvelables
 - 9.9.1) Rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables / Dépôt
- 9.10) Plan climat
Aucun point.
- 9.11) ESD capacité d'accueil
 - 9.11.1) Avis juridique / Demande de soumissions / Autorisation
 - 9.11.2) Équipement informatique / Autorisation
- 10. Sécurité publique**
Aucun point.
- 11. Développement économique, social et culturel**
 - 11.2) Rapport d'activités du comité culturel / Dépôt
 - 11.3) FASO
 - 11.2.1) Rapport d'activités du comité FASO / Dépôt
 - 11.2.2) Octroi des subventions
 - 11.4) Fonds ruralité
 - 11.3.1) Rapport d'activités du comité ruralité / Dépôt
 - 11.3.2) Octroi des subventions
 - 11.5) MADA
 - 11.4.1) Programme Circonflexe / Convention d'aide financière /
Autorisation
 - 11.4.2) Programme Circonflexe / Autorisation de dépenses
 - 11.4.3) Programme MADA - Volet 2 / Convention d'aide financière /
Autorisation
 - 11.6) FRR 2020-2025 / Stratégie
 - 11.7) Semaine québécoise de la déficience intellectuelle / Déclaration d'appui
 - 11.8) Mois de l'autisme / Déclaration d'appui
 - 11.9) Espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec /
Autorisation
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1) Embauche(s) / Autorisation, le cas échéant
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Demande d'appui / MRC des Maskoutains / Camps de jour – Intégration
des enfants à besoins particuliers - Enjeux
 - 13.2) Liste de correspondance
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2025 / ADOPTION

MRC13978/03/25

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2025.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 12 FÉVRIER 2025

Le suivi des résolutions du conseil du 12 février 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

4. **CAP**

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 4 FÉVRIER 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 4 février 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CAP DU 4 FÉVRIER 2025

Le suivi des résolutions du CAP du 4 février 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

5. **L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 13 février 2025 au 12 mars 2025 est déposée pour information. La préfète profite de l'occasion pour souligner l'anniversaire de madame Nathacha Tessier. Il n'y a aucune question.

6. **FINANCES**

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 4 MARS 2025 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de mars adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 4 mars 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) AUTORISATION DE PAIEMENT / FONDATION DU CÉGEP

MRC13979/03/25

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Cégep de Drummondville en février 2023 afin que la MRC contribue à la campagne financière ayant pour thème *Notre histoire s'écrit en grand*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP lors de la séance du 4 avril 2023 de contribuer à ladite campagne, à raison de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, soit de 2024 à 2028 inclusivement, pour un total de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà effectué un premier versement de 10 000 \$ en 2024 et donc qu'une somme de 40 000 \$ demeure encore à payer;

CONSIDÉRANT QU'un montant résiduel demeure dans le Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 et que cette somme doit être engagée avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Fondation du Cégep de Drummondville respecte les conditions d'admissibilité au FRR 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE le versement de la somme résiduelle de 40 000 \$ à même le FRR



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

2020-2025 permettra à la MRC de compléter dès 2025 l'entièreté de son engagement envers la Fondation du Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT la facture de la Fondation du Cégep de Drummondville datée du 14 février 2025 au montant de 40 000 \$;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du montant résiduel de 40 000 \$, pour la campagne de la Fondation du Cégep de Drummondville ayant pour thème *Notre histoire s'écrit en grand*, à même la Partie IV – Subventions MRC – FRR des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

**7.1) PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE /
AUTORISATION**

MRC13980/03/25

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2023 la MRC de Drummond s'est engagée à participer financièrement au nouveau projet récréotouristique d'Extéria inc. pour un montant total maximal de 650 000 \$ selon certaines conditions (*MRC13516/10/23*);

CONSIDÉRANT QUE ledit projet récréotouristique doit prendre place sur le lot 4 632 225 appartenant à la MRC et pour lequel le conseil en a autorisé l'utilisation conditionnellement à l'obtention préalable nécessaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (*MRC13837/10/24*);

CONSIDÉRANT QU'en vue du versement de l'aide financière, la MRC doit adopter une convention d'aide financière à intervenir avec Extéria inc. qui en définira les modalités, notamment le calendrier des versements et la méthode de financement;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre du comité administratif et de planification du 4 février 2025, la directrice générale a soumis aux membres un outil d'aide à la prise de décision à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre du comité administratif et de planification du 4 mars 2025, les membres ont recommandé au conseil l'adoption d'une convention d'aide financière totalisant un maximum de 650 000 \$ à répartir en trois versements en juillet 2025, décembre 2025 et avril 2026 à puiser à même le surplus budgétaire dans la Partie budgétaire I de la MRC (Fonds général);

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention d'aide financière joint à la présente résolution a été transmis au préalable aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE chaque versement fait dans le cadre de la convention d'aide financière devra faire l'objet d'une résolution distincte;

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER la convention d'aide financière entre la MRC de Drummond et Extéria inc. pour le versement d'un montant total maximal de 650 000 \$ à répartir en trois versements en juillet 2025, décembre 2025 et avril 2026 à puiser à même le surplus budgétaire dans la Partie budgétaire I de la MRC (Fonds général).

D'AUTORISER le directeur général à signer la convention d'aide financière à intervenir avec Extéria inc. concernant le projet récréotouristique conditionnellement à l'approbation préalable par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'usage à des fins autres qu'agricole le lot 4 632 225 appartenant à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

7.2) PLAN TRIENNAL DU BÂTIMENT / DÉPÔT

Le plan triennal du bâtiment 2025-2026-2027 est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

7.3) BÂTIMENT / SALLE DES SERVEURS / AUTORISATION

MRC13981/03/25

CONSIDÉRANT QUE l'usage accru de services informatiques par la MRC de Drummond fait en sorte de solliciter davantage ses équipements à cet effet et de causer une augmentation de chaleur dans la salle des serveurs du centre administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la salle des serveurs de la MRC ne dispose pas d'un système de refroidissement adéquat pour l'usage accru de services informatiques, ce qui a pour effet de causer une surchauffe des équipements;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin d'améliorer le refroidissement de cette salle et pour assurer le confort du personnel travaillant à proximité de celle-ci;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 février 2025 de Construction Benoît Moreau inc. au montant de 23 100 \$ (taxes en sus) pour des travaux de climatisation de la salle des serveurs informatiques du centre administratif de la MRC;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 26 février 2025 de Construction Benoît Moreau inc. au montant de 23 100 \$ (taxes en sus) pour des travaux de climatisation de la salle des serveurs informatiques du centre administratif de la MRC.

D'AUTORISER le paiement desdits travaux conformément à la soumission, à même la Partie I – Administration générale – Budget Bâtisse des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

7.4) REPRÉSENTATION EXTERNE / COPERNIC / NOMINATION

MRC13982/03/25

CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement des représentations externes de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT le départ de la représentante actuelle de la MRC pour assister aux réunions de l'organisme Copernic;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un(e) représentant(e) de la MRC;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

DE NOMMER madame Anna-Gaëlle Chesnier comme représentante de la MRC pour assister aux réunions de l'organisme COPERNIC.

ADOPTÉE

7.5) CALENDRIER DES SÉANCES 2025 / MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC13983/03/25

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, la MRC a adopté en octobre dernier son calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification et du conseil de la MRC pour l'année 2025 en fixant également le lieu des séances au 436, rue Lindsay à Drummondville (*MRC13829/10/24*);

CONSIDÉRANT QU'un changement de lieu est demandé par les membres du conseil pour la séance du conseil du 9 avril 2025 afin que celle-ci se tienne dans la salle Bleu de l'Hôtel et suites Le Dauphin Drummondville situé au 600, boulevard Saint-Joseph à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 144 du *Code* prévoit qu'un conseil d'une municipalité peut fixer, par résolution, un autre endroit pour tenir ses séances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.1 du *Code* prévoit la publication d'un avis public de tout changement de l'endroit où siège un conseil municipal;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de la séance du Conseil de la MRC de Drummond prévue le mercredi 9 avril 2025 dans la salle Bleu de l'Hôtel et suites Le Dauphin Drummondville situé au 600, boulevard Saint-Joseph à Drummondville.

DE PUBLIER conformément à la loi, l'avis public prévu à l'article 145.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

7.6) ASSEMBLÉES ET CONGRÈS 2025 / AUTORISATION

MRC13984/03/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le prochain Rendez-vous national du développement local se tiendra les 22 et 23 avril 2025 au Centre des congrès à Lévis;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines Assemblées des MRC se tiendront les 28 et 29 mai 2025 et les 3 et 4 décembre 2025;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le prochain Congrès annuel de la FQM se tiendra du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la MRC de Drummond participe à ces événements;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et le directeur général à s'inscrire et à assister au Rendez-vous national du développement local qui se tiendra les 22 et 23 avril 2025 au Centre des congrès à Lévis.

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et le directeur général à s'inscrire et à assister à la prochaine Assemblée des MRC qui se tiendra les 28 et 29 mai 2025.

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et le directeur général à s'inscrire et à assister au Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2025.

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et le directeur général à s'inscrire et à assister au à l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2025.

D'AUTORISER l'acquittement des frais d'inscription, des frais de séjour et de déplacement desdites personnes, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

7.7) STRATÉGIE TI / RENOUVELLEMENT LICENCES INFORMATIQUES 2025 /
AUTORISATION

MRC13985/03/25

CONSIDÉRANT la stratégie de mise à niveau de l'équipement informatique et des technologies de l'information adoptée par le conseil de la MRC de Drummond en 2022 (*MRC13082/04/22*);

CONSIDÉRANT les divers enjeux en cybersécurité liés au monde numérique;

CONSIDÉRANT QU'en raison des risques en constance évolution, la sécurité de l'infrastructure informatique de la MRC doit sans cesse être renforcée et améliorée, incluant la mise à niveau de certains équipements et configurations techniques;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des licences informatiques en lien avec les services présentement utilisés est nécessaire au bon fonctionnement de l'environnement informatique de la MRC;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

DE RENOUVELLER pour l'année 2025 les licences informatiques annuelles indiquées au tableau joint à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement des factures relatives au renouvellement annuel desdites licences informatiques selon les montants et les postes budgétaires mentionnés au tableau ci-joint s'il y a lieu, ou sur approbation du directeur général, dans les limites des pouvoirs qui lui sont dévolus, quant à ces montants et postes, s'entendant que le montant de chacun des renouvellements fut planifié aux prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / MARS 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mars 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE / RÈGLEMENT N^O RV25-5734

MRC13986/03/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n^o RV25-5734 modifiant son règlement de permis et certificats n^o 4303;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de prévoir les dispositions applicables pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour certains travaux d'enlèvement de matériaux;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n^o RV25-5734 modifiant le règlement de permis et certificats de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n^o RV25-5734 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.2) DRUMMONDVILLE / RÈGLEMENT N^O RV25-5735

MRC13987/03/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n^o RV25-5735 modifiant son règlement de construction n^o 4302;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'abroger les dispositions particulières applicables au nettoyage du terrain de toute construction endommagée, ou détruite;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Cormier
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5735 modifiant le règlement de construction de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5735 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2) CPTAQ / BILAN DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS 2024 / DÉPÔT

Le bilan des constructions résidentielles dans les îlots déstructurés de la MRC de Drummond entre 2011 et 2024 est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

9.3) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.4) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.4.1) SYMBIOSE DRUMMOND / VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2025 /
AUTORISATION

MRC13988/03/25

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2023 la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la symbiose industrielle fait partie des actions de ce PGMR;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ a été prévu dans les prévisions budgétaires 2025 du PGMR pour le maintien de la symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2024, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles ainsi que les prévisions budgétaires ci-rattachant pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la facture reçue le 17 février 2025 de Drummond Économique;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyée par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de la contribution 2025 pour la Symbiose industrielle, soit 50 000 \$, à Drummond Économique à même le budget du PGMR des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.5) ENVIRONNEMENT

9.5.1) PRMHHN / INSPECTION DES BANDES RIVERAINES / OFFRE DE SERVICE
/ AUTORISATION

MRC13989/03/25

CONSIDÉRANT les actions 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* »;

CONSIDÉRANT QU'en 2024 la MRC a procédé à une première tournée annuelle d'inspection des bandes riveraines en lien avec ces actions;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées pour la mise en œuvre du PRMHHN en 2025 comprennent un montant maximal de 25 000 \$ pour une deuxième tournée annuelle d'inspection des bandes riveraines afin de continuer le travail amorcé en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 180 kilomètres en 2025;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services, émanant respectivement du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et de la firme EXP;

CONSIDÉRANT QU'une grille d'évaluation des services a été établie par la conseillère du PRMHHN et que le CRECQ a répondu à toutes les exigences ;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ est admissible à des subventions dans le cadre de ce mandat qui affecteront à la baisse le montant de l'offre de services présentée;

CONSIDÉRANT l'expertise du CRECQ en caractérisation de bandes riveraines dans les MRC, notamment celles de Drummond et de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Geneviève Allaire
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 180 kilomètres en 2025, pour un montant maximal de 25 500 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette offre de service.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale (PRMHHN) des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

9.5.2) PRMHHN / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION

MRC13990/03/25

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la MRC de Drummond du Plan régional des



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) le 11 octobre 2023
(MRC13511/10/23);

CONSIDÉRANT l'éligibilité de la MRC à une aide financière maximale de 241 292 \$ pour la mise en œuvre du PRMHHN dans le cadre de la mesure 2.1 « Soutenir la mise en œuvre des PRMHH » du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, adoptée le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'aide financière admissible porterait sur la réalisation des actions prévues dans le PRMHHN de la MRC selon les critères et la planification établis;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est disponible à partir du 4 mars 2025 et prendra fin en mars 2028;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du PRMHHN, inscrite dans le Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, mesure 2.1 « Soutenir la mise en œuvre des PRMHH », laquelle serait applicable à la réalisation du plan d'action PRMHHN 2023-2032 de la MRC.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC toute documentation pertinente à l'accomplissement des présentes, incluant la convention d'aide financière.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

9.6) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.7) PARC RÉGIONAL FORÊT DRUMMOND

9.7.1) DÉPENSES D'ENTRETIEN 2025 / AUTORISATION

MRC13991/03/25

CONSIDÉRANT QUE des travaux généraux d'entretien et de sécurité devront être effectués en 2025 dans le parc régional;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires totales des dépenses d'entretien et travaux 2025 sont estimées à 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'individuellement, les dépenses sont inférieures à 10 000 \$ et sont réalisées avec différents entrepreneurs, selon le type de travaux et de machinerie requise;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses d'entretien sont récurrentes et évolutives d'année en année, dans le maintien et le développement du territoire du parc régional;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le plan d'entretien et travaux est déposé à chaque début d'année afin d'optimiser les démarches administratives et opérationnelles;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le coordonnateur du parc régional de la Forêt Drummond à demander des soumissions auprès d'entrepreneurs pour les travaux identifiés au tableau Plan d'entretien et travaux 2025 joint à la présente.

D'AUTORISER le directeur général à autoriser l'octroi et l'exécution des contrats et à signer pour et au nom de la MRC de Drummond toute documentation pertinente en respect de l'enveloppe budgétaire maximale de 70 000 \$ en 2025.

D'AUTORISER le paiement de chacune des dépenses engendrées à même la partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

9.8) MOBILITÉ DURABLE

9.8.1) STATISTIQUES AU 28 FÉVRIER 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 28 février 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.8.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE / DÉPÔT

Le rapport d'activités du comité de mobilité durable ayant eu lieu le 5 mars 2025 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.9) ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.9.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES / DÉPÔT

Le rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables ayant eu lieu le 21 février 2025 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.10) PLAN CLIMAT

Aucun point.

9.11) ESD CAPACITÉ D'ACCUEIL

9.11.1) AVIS JURIDIQUE / DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION

MRC13992/03/25

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de Drummond à produire une étude et de proposer des moyens aux municipalités du territoire afin d'optimiser leur capacité d'accueil dans le cadre de l'Entente Sectorielle de Développement (ESD) à cet effet (*MRC13396/05/23*);

CONSIDÉRANT les objectifs 4, 5 et 6 de l'ESD soit de :



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- Soutenir la mise en œuvre d'actions cohérentes découlant du plan d'action en y dédiant les ressources humaines et financières nécessaires;
- Soutenir les initiatives qui répondent aux enjeux communs en matière de capacité d'accueil;
- Soutenir la planification de l'aménagement du territoire au niveau local et supralocal et la création de milieux de vie d'accueil complets, en cohérence avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

CONSIDÉRANT la présence de terrains vacants et sous-utilisés (ex : remise, garage sans usage principal, bâtiment abandonné, etc.) dans les périmètres urbains, îlots déstructurés et zones de consolidation des municipalités de la MRC de Drummond et le potentiel de ceux-ci pour bonifier l'offre en logement dans les municipalités;

CONSIDÉRANT le manque d'outils des municipalités permettant la stimulation du développement des terrains vacants et sous-utilisés;

CONSIDÉRANT les enjeux de rétention foncière limitant le potentiel d'optimisation de la capacité d'accueil des municipalités de la MRC par le développement des terrains vacants;

CONSIDÉRANT l'article 1000.1 du *Code municipal du Québec* permettant de créer une taxation surfacique par le pouvoir général de taxation, ciblant les terrains vacants;

CONSIDÉRANT la possibilité de venir stimuler le développement des terrains sous-utilisés (remise, garage sans usage principal, bâtiment abandonné, etc.) avec le pouvoir général de taxation par le biais d'une taxation de sous-utilisation;

CONSIDÉRANT les enjeux juridiques pouvant émaner de la mise en œuvre d'une taxation surfacique basée sur le pouvoir général de taxation ciblant les terrains vacants;

CONSIDÉRANT le besoin de créer une définition propre à chaque municipalité du terme « *terrains vacants* » permettant d'inclure les terrains sous-utilisés dans celle-ci afin d'utiliser les pouvoirs généraux de taxation et stimuler leurs développements;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC a validé le besoin d'obtenir un avis juridique et des textes réglementaires appuyant et encadrant la possibilité de stimuler le développement des terrains vacants et sous-utilisés par le pouvoir général de taxation;

CONSIDÉRANT les budgets disponibles dans le cadre de l'ESD pour l'octroi d'un mandat à cet effet pour un montant prévisionnel de 15 000 \$;

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Sylvain Cormier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'aménagiste dédié à l'optimisation de la capacité d'accueil à solliciter auprès d'au moins deux soumissionnaires des offres de service afin d'obtenir un avis juridique et des textes réglementaires appuyant et encadrant la possibilité de stimuler le développement des terrains vacants et sous-utilisés (incluant les terrains non desservis) par le pouvoir général de taxation.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.11.2) ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE / AUTORISATION

MRC13993/03/25

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de Drummond à produire une étude et de proposer des moyens aux municipalités du territoire afin d'optimiser leur capacité d'accueil dans le cadre de l'Entente sectorielle de Développement (ESD) à ce sujet (*MRC13396/05/23*);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 4 de l'entente sectorielle de développement visant l'optimisation de la capacité d'accueil, soit de :

4. Soutenir la mise en œuvre d'actions cohérentes découlant du plan d'action en y dédiant les ressources humaines et financières nécessaires.

CONSIDÉRANT le besoin accru en cartographie dans le cadre des travaux de l'ESD et les enjeux de conservation et de perte de données géomatiques ne pouvant être entreposées dans l'espace infonuagique;

CONSIDÉRANT le besoin d'équipement afin d'effectuer des présentations des travaux effectués pour les municipalités;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un ordinateur ayant une plus grande capacité pour effectuer de la cartographie et géomatique ainsi qu'un projecteur pour effectuer des présentations dans le cadre des travaux de l'ESD;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles dans le cadre de l'ESD pour l'optimisation de la capacité d'accueil incluent les frais de fonctionnement directement liés à la réalisation des projets;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Table des MRC du Centre-du-Québec à procéder à l'acquisition de ce matériel informatique;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Groupe Infoplus le 12 février 2025 pour l'achat d'équipements informatiques liés au poste d'aménagiste dédié à l'optimisation de la capacité d'accueil;

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Groupe Infoplus datée du 12 février 2025, pour l'achat d'équipements informatiques pour le poste d'aménagiste dédié à l'optimisation de la capacité d'accueil, pour un montant de 4 622,99 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le paiement à même l'Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil dans la région administrative Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 11 février 2025 est déposé. Monsieur Éric Émond en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) FASO

11.2.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ FASO / DÉPÔT

Le rapport d'activités du comité FASO ayant eu lieu le 6 mars 2025 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2.2) OCTROI DES SUBVENTIONS

MRC13994/03/25

CONSIDÉRANT QU'en avril 2020, la MRC de Drummond de Drummond adoptait une politique du fonds d'aide et de soutien aux organismes révisée pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a autorisé un appel de projet spécial 1 an (*MRC13879/11/24*) et que ce dernier a été lancé le 28 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité FASO de la MRC de Drummond a reçu et examiné, le 6 mars dernier, quatorze (14) projets et que dix (10) d'entre eux répondent aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ruralité a accepté d'utiliser les sommes résiduelles de l'enveloppe dédiés aux projets ruralité pour les projets FASO;

CONSIDÉRANT QUE le comité du fonds d'aide et de soutien aux organismes recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Sur la route des festivals	Festival Rétro de Wickham - Édition 2025	8 000 \$
Centre de ressources pour hommes Drummond	Maison Oxygène Drummond	8 000 \$
Corporation de développement communautaire Drummond	Salon des organismes communautaires : Un voyage au cœur de notre tissu social	8 000 \$
Centre communautaire Drummondville-sud	Le Plateau : camp de jour inclusif	8 000 \$
Société de généalogie de Drummondville	Nos 38 cimetières accessibles par codes QR	4 210 \$
Centre Normand-Léveillé	Vaisselle incassable pour la sécurité de tous	3 800 \$
Espace Rivier	STOP, respecte mes limites !	7 500 \$
Table de concertation des aînés et FADOQ Centre-du-Québec	Salon santé et bien-être 50+ de la MRC de Drummond	8 000 \$
Le Rendez-vous Familial	La Procure scolaire pour la MRC de Drummond 2025	8 000 \$
Comité des loisirs de St-Bonaventure	Festival country de St-Bonaventure	8 000 \$
TOTAL		71 510 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, pour l'année 2025, dans le cadre du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des dix (10) projets identifiés pour un total de 71 510 \$ selon la répartition suivante :

Pour Sur la route des festivals dans le but de soutenir le projet « Festival rétro de Wickham Édition 2025 » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour Le centre de ressources pour hommes Drummond dans le but de soutenir le projet « Maison Oxygène Drummond » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour la Corporation de développement communautaire Drummond dans le but de soutenir le projet « Salon des organismes communautaires : Un voyage au cœur de notre tissu social » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour le centre communautaire Drummondville-sud dans le but de soutenir le projet « Le plateau : Camp de jour inclusif » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour la Société de généalogie de Drummondville dans le but de soutenir le projet « Nos 38 cimetières accessibles par codes QR » d'accorder un montant total de 4 210 \$;

Pour le Centre Normand-Léveillé dans le but de soutenir le projet « Vaisselle incassable pour la sécurité de tous » d'accorder un montant total de 3 800 \$;

Pour Espace Rivier le but de soutenir le projet « STOP, respecte mes limites ! » d'accorder un montant total de 7 500 \$;

Pour la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC de Drummond et FADOQ Centre-du-Québec dans le but de soutenir le projet « Salon santé et bien-être 50+ de la MRC de Drummond » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour le Rendez-vous Familial dans le but de soutenir le projet « La procure scolaire pour la MRC de Drummond 2025 » d'accorder un montant total de 8 000 \$;

Pour le Comité des loisirs de St-Bonaventure dans le but de soutenir le projet « Festival country de St-Bonaventure » d'accorder un montant total de 8 000 \$.

D'AUTORISER le directeur général à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le versement des sommes dues selon les modalités convenues dans les conventions.

ADOPTÉE

11.3) FONDS RURALITÉ

11.3.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ RURALITÉ / DÉPÔT



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Le rapport d'activités du comité de la ruralité ayant eu lieu le 12 mars 2025 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.3.2) OCTROI DES SUBVENTIONS

MRC13995/03/25

CONSIDÉRANT QU'en mai 2020 la MRC de Drummond adoptait une politique de développement du fonds de la ruralité révisée pour l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a autorisé un appel de projets spécial 1 an (*MRC13878/11/24*) et que ce dernier a été lancé le 28 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité ruralité de la MRC a reçu et examiné, le 12 mars 2025, quatorze (14) projets et que tous répondent aux critères fixés par le programme ;

CONSIDÉRANT QUE, tel que mentionné dans la Politique du Fonds de la ruralité, les modalités peuvent être sujettes à des modifications par le comité de la ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ruralité recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après ;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, pour l'appel de projets spécial 1 an de l'année 2025, dans le cadre du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des quatorze (14) projets identifiés pour un total de 384 978 \$, selon la répartition suivante :

Municipalité/Organisme	Titre du projet	Montant alloué
Saint-Germain-de-Grantham	Piste de BMX de type "pumptrack"	39 289 \$
Espace vie multifonctionnel Seigneurie de Courval	Accroissement utilisation bâtiment	39 289 \$
Municipalité de St-Félix-de-Kingsey	Mise à niveau du terrain de balle (Niveau Moustique)	25 000 \$
Municipalité de St-Majorique-de-Grantham	Rénovation de la salle municipale - Phase 1	39 289 \$
Municipalité de St-Guillaume	Nouvelle dalle de béton patinoire	39 289 \$
Municipalité de St-Eugène	Plaquettes d'identification des numéros civiques	9 050 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village	Sonorisation/éclairage et halte ludique	25 000 \$
Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults	Jeu de Gagaball dans la cour de l'école Carrousel	6 950 \$
Comptoir alimentaire Drummond	Déménagement (acquisition d'un bâtiment)	54 289 \$
Municipalité de St-Bonaventure	Accessibilité du bâtiment municipal	10 073 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Centre récréatif de St-Guillaume	Optimisation de la patinoire	32 562 \$
Municipalité de Lefebvre	Amélioration des infrastructures pour le camp de jour et l'offre en loisirs	10 610 \$
Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults	Installation d'un abri solaire dans la cour de l'école Caroussel	15 000 \$
Municipalité de Wickham	Un toit pour nos aînés en action	39 289 \$
	TOTAL 2025 :	384 978 \$

D'AUTORISER l'utilisation d'une partie du fonds de la ruralité, soit 21 510 \$ pour l'octroi des subventions aux projets du fonds FASO.

D'OCTROYER 54 289 \$ au Comptoir alimentaire Drummond admissible à la subvention aux projets de territoire, les services de cet organisme étant offerts à tout le territoire de la MRC de Drummond, sans toutefois exiger que les municipalités appuient financièrement (10 %) le projet.

D'AUTORISER de répartir le solde de 25 733 \$ en parts égales aux 6 projets ayant un coût total supérieur au 50 % admissible et assumé par le demandeur.

D'AUTORISER le directeur général à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le paiement des sommes dues en respect des modalités inscrites aux conventions signées par les parties, à même le fonds ruralité, Partie IV des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

11.4) MADA

11.4.1) PROGRAMME CIRCONFLEXE / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION

MRC13996/03/25

CONSIDÉRANT QUE le projet Circonflexe - prêt pour bouger du gouvernement du Québec et du Réseau des Unités régionales de loisir de sports (RURLS), a accepté la demande de financement de la MRC au montant de 32 000 \$ (*MRC13876/11/24*);

CONSIDÉRANT QUE ce financement permettra de développer une centrale mobile de prêt d'équipements sportifs et de soutenir l'embauche de ressources humaines pour l'animation d'activités physiques d'initiation pour les personnes aînées;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'autoriser le directeur général à signer la convention d'aide financière à cet effet;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC la convention d'aide financière au montant de 32 000 \$ concernant le projet Circonflexe – prêt pour bouger du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.4.2) PROGRAMME CIRCONFLEXE / AUTORISATION DE DÉPENSES

MRC13997/03/25

CONSIDÉRANT QUE le projet Circonflexe - prêt pour bouger du gouvernement du Québec et du Réseau des Unités régionales de loisir de sports (RURLS), a accepté la demande de financement de la MRC au montant de 32 000 \$ (*MRC13876/11/24*);

CONSIDÉRANT QUE ce financement permettra de développer une centrale mobile de prêt d'équipements sportifs et de soutenir l'embauche de ressources humaines pour l'animation d'activités physiques d'initiation pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités du programme, le montant maximal alloué pour l'animation est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service datée du 4 mars 2025 de madame Isabelle Pettigrew, kinésiologue, au montant de 6 000 \$ en honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles du programme incluent l'achat d'équipement durable et sécuritaire permettant la pratique d'activités sportives, récréatives, adaptées et de plein air et l'aménagement de l'entreposage du point de service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond entreposera les équipements sportifs entre deux prêts;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 500 \$ doit être dépensé au 31 mars 2025 et la balance de 23 500 \$ entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement nécessaire aux activités découvertes de la MRC de Drummond, débutant au printemps 2025, sera offert avec l'inventaire de la centrale d'équipement;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses liées à l'animation des activités découvertes du projet Circonflexe pour un montant total maximal de 10 000 \$ (taxes en sus), incluant l'offre de service de Madame Isabelle Pettigrew, kinésiologue, au montant de 6 000 \$ datée du 4 mars 2025.

D'AUTORISER l'achat d'équipement pour le projet au montant approximatif de 19 800 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER les dépenses liées à l'aménagement de l'entreposage du point de service de l'inventaire et à l'identification du matériel pour un montant approximatif de 2 200 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le paiement des factures en lien avec la présente résolution à même la Partie budgétaire X (MADA) des prévisions budgétaires 2025 de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC toute documentation pertinente permettant de mettre en œuvre la présente résolution.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.4.3) PROGRAMME MADA - VOLET 2 / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE /
AUTORISATION

MRC13998/03/25

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des personnes âgées au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme MADA, Volet 2 (*MRC13758/06/24*);

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'acceptation de la demande d'aide financière en février 2025 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, il a été demandé à la MRC de désigner le nouveau directeur général pour la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de Drummond à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Volet 2 du programme Municipalité amies des aînés, notamment la convention d'aide financière ainsi que la reddition de comptes.

ADOPTÉE

11.5) FRR 2020-2025 / STRATÉGIE

MRC13999/03/25

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2025 en novembre dernier, dont la Partie IV – Subventions MRC – FRR concernant l'utilisation du volet 2 (*MRC13853/11/24*);

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de Développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) a mis fin au projet Ma place ICI le 26 avril 2024 et, conséquemment, à demander à la MRC de Drummond un montant total de 9 020,96 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 149 \$ a été prévu pour l'année 2025 pour le projet de recrutement international piloté par l'ARDECQ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 751 \$ a été prévu pour l'année 2025 pour les frais de fonctionnement de la Table des MRC;

CONSIDÉRANT QU'un montant résiduel demeure dans le Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 et que cette somme doit être engagée avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans le contexte, de soumettre au conseil les dépenses résiduelles 2025 pertinentes pour approbation;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER les paiements suivants à l'ARDECQ, à même le FRR Volet 2 des prévisions budgétaires 2025 :

- 5 149 \$ pour le projet de recrutement international.
- 9 021 \$ pour Ma Place ICI.

D'AUTORISER le paiement de 5 751 \$ pour les frais de fonctionnement de la Table des MRC, à même le FRR Volet 2 des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

11.6) SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE /
DÉCLARATION D'APPUI

MRC14000/03/25

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la 37^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et régionales du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

11.7) MOIS DE L'AUTISME / DÉCLARATION D'APPUI

MRC14001/03/25

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir,



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT QUE présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise et qu'elle est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond désire montrer son appui à Autisme Centre-du-Québec;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

11.8) ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DU
CENTRE-DU-QUÉBEC / AUTORISATION

MRC14002/03/25

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, l'Espace régional d'accélération de la croissance (ERAC) du Centre-du-Québec offre des services en innovation aux entrepreneurs et aux intervenants économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond s'était engagée à participer au financement de l'ERAC avec les autres MRC du Centre-du-Québec pour un total de 100 000 \$ par année en partenariat avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) jusqu'en 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des retombées positives de l'ERAC, le MEIE propose de poursuivre ses services pour les années 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la part de la MRC de Drummond dans la poursuite du projet serait de 22 552 \$ pour 2025-2026 et le même montant en 2026-2027;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible pour la MRC de défrayer le coût de sa participation à même le financement du Fonds Régions et Ruralité, Volet 2;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la contribution de la MRC de Drummond à la prolongation de l'Espace régional d'accélération de la croissance du Centre-du-Québec pour les années 2025-2026 et 2026-2027 à raison de 22 552 \$ par année.

QUE la contribution de la MRC soit conditionnelle au renouvellement du Fonds Régions et Ruralité (FRR) (Volet 2) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2025-2030.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE la contribution de la MRC pour 2025-2026 soit défrayée à même les prévisions budgétaires 2026 à même le financement FRR (Volet 2) 2025-2030.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et nom de la MRC de Drummond toute documentation pertinente permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1) EMBAUCHE(S) / AUTORISATION

MRC14003/03/25

CONSIDÉRANT la résolution *CAP7161/12/24* autorisant la MRC de Drummond à procéder à l'ouverture et à l'affichage de poste d'un aménagiste chargé(e) de projet ainsi qu'à la formation d'un comité de sélection pour procéder à des entrevues.

CONSIDÉRANT QUE le processus est actuellement en cours et que la MRC de Drummond est en attente d'une entrevue en présentiel avec une candidature qui répond aux exigences du poste.

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'embauche une fois le processus d'évaluation des candidatures complété.

DE FAIRE CONFIRMER l'embauche par le Comité administratif et de planification lorsque le poste sera comblé.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

13.1) DEMANDE D'APPUI / MRC DES MASKOUTAINS / CAMPS DE JOUR – INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS - ENJEUX

MRC14004/03/25

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujettis à l'application de la Charte et donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physique et psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

DE DEMANDER la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes – Volet accompagnement.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles.

DE DEMANDER aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air de mettre sur pied un comité avec les partenaires suivants : l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (QLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et autres, incluant le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, à l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ).

ADOPTÉE

13.2) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

Aucun point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre Gauthier, président syndicat de l'UPA de Drummond, désire adresser ses remerciements concernant le Fonds psychologique et invite les membres à la Soirée des Gardiens du terroir. Monsieur Robert Julien et la préfète répondent aux commentaires.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14005/03/25

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 13.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.